DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Plan Local d'Urbanisme

COUILLY PONT AUX DAMES

ELABORATION	REVISION
prescrite le : 23 novembre 2012	prescrite le :
arrêtée le : 20 octobre 2017	arrêtée le :
approuvée le : 14 juin 2019	approuvée :
modifiée le :	

PIECE N° 3
PLAN de zonage
échelle 1/ 2 500

agence d'urbanisme et d'aménagement
mandataire : Eurorégional
tél : 01.60.70.09.08 fax : 01.60.70.09.09
Eu Oréal
sarl d'a par 7 bis rue professeur ...
agréé d'architecte des urbanismes n° 2017

VU pour être annexé à la délibération du :
14 juin 2019

LÉGENDE

- limite communale
- limite de zone
- traitement paysager
- perspective à préserver dans le village
- espace paysager protégé article L151-23 du CU
- espace boisé classé
- mare protégée article L151-23 du CU
- bande de 50 mètres inconstructible autour des boisements de plus de 100 hectares
- bande comprise dans le site urbain constitué
- interdiction de créer de nouveaux accès
- emplacements réservés
- exploitation agricole - élevage article L151-11 2° du code de l'urbanisme
- zone inconstructible élevage protégé

100.00 100.00 100.00 100.00

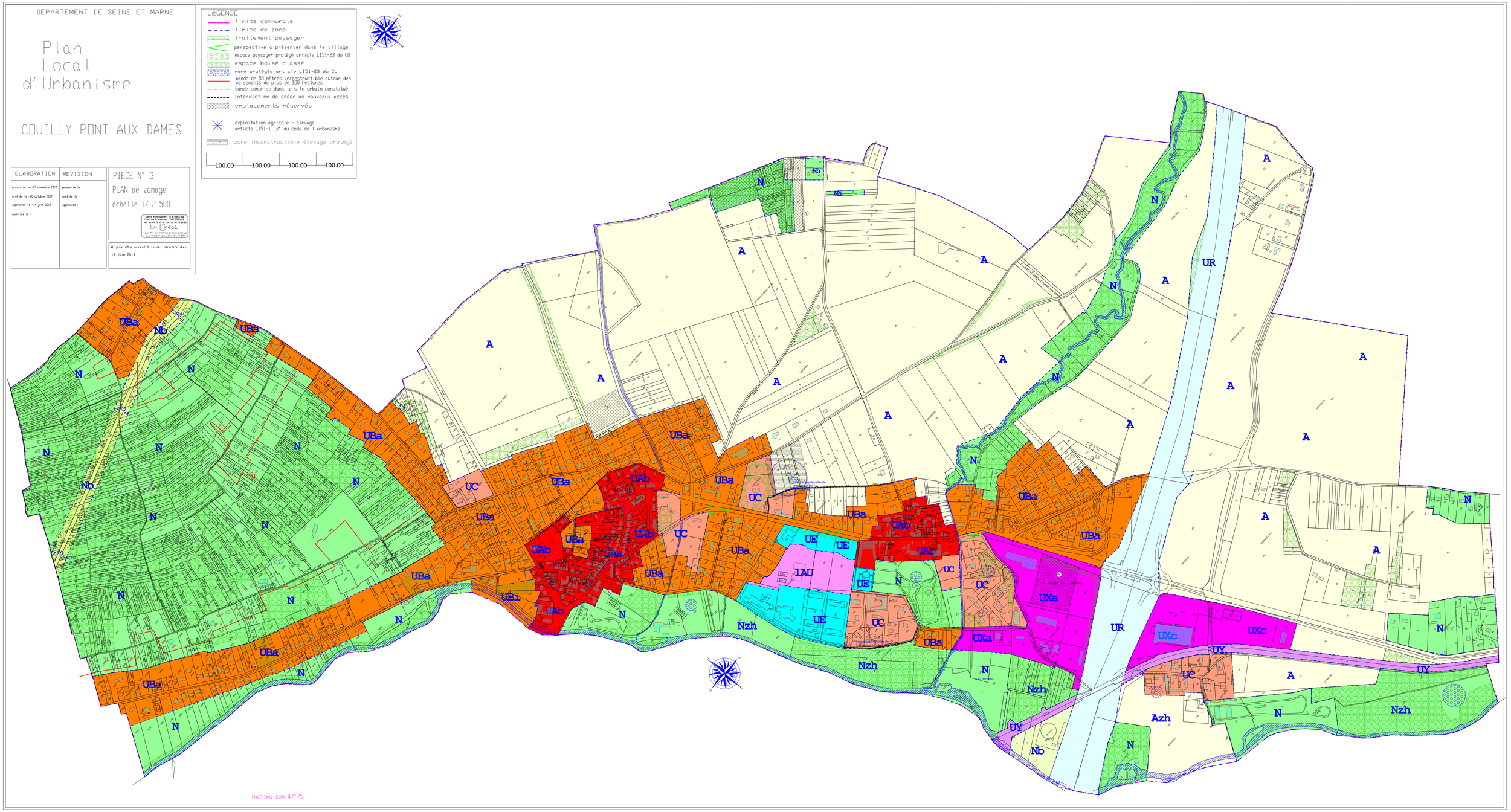

inclinaison 47°75